

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire
Le 17 avril 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance</u> : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSSÉLIN – Magalie AÏDI
PRÉSENTS : 27	
PROCURATIONS : 2	
VOTANTS : 29	<u>Avaient donné procuration</u> : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)
POUR : 29	<u>Étaient absents excusés</u> : néant
ABSTENTION : 0	
CONTRE : 0	
N° 2026-19	Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Création des commissions municipales et fixation du nombre de membres**

L'article L. 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer par délibération des commissions municipales. Il s'agit de commissions de travail, d'étude de projets et de propositions.

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions municipales.

Chaque commission est convoquée par le Maire ou un Adjoint référent. Une commission peut être réunie à tout moment, en mairie ou sur le terrain, et n'est soumise à aucun quorum.

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes et de fixer à 6 le nombre minimum et à 13 le nombre maximum de membres désignés de chaque commission :

- Commission Finances
- Commission Sports et vie locale
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Travaux- Voirie - Bâtiments et marchés
- Commission Education- Jeunesse - Prévention
- Commission Urbanisme et sécurité
- Commission Transition écologique-cadre de vie-environnement
- Commission Santé et handicap
- Commission Festivités et cérémonies

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Approuve** la création des 9 commissions suivantes :

- Commission Finances

- Commission Sports et vie locale
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Travaux- Voirie- Bâtiments et marchés
- Commission Education- Jeunesse - Prévention
- Commission Urbanisme et sécurité
- Commission Transition écologique-cadre de vie-environnement
- Commission Santé et handicap
- Commission Festivités et cérémonies

**Donne** son accord pour fixer entre 6 et 13 le nombre de membres désignés de chaque commission.

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire**

Yannick PAQUE

